

Bulletin d'inscription 2020 - 21

A compléter et renvoyer avec votre règlement le plus tôt possible à : **ITCCA Grenoble, 30 Chemin des Alpins, 38100 Grenoble** ou **à apporter à votre premier cours. Débutants** : attendez d'avoir fait un cours d'essai

Nom : _____	Prénom : _____	Né(e) le : _____
Adresse : _____	C.P : _____	Ville : _____
Tél. : _____ / _____	Email : _____	

Je m'inscris aux cours de : (choisissez un cours principal et un 2e cours en plus, de la même discipline, si ce dernier n'est pas déjà surchargé)

- Tai Chi Chuan** Niveau : _____ Lieu du cours principal : _____ Ref : (ex : F2b) _____ 2e cours : _____
- Qi Gong** Niveau : _____ Lieu du cours principal : _____ Ref : (ex : C3) _____ 2e cours : _____
- XPEO** Niveau : _____ Lieu du cours principal : _____ Ref : (ex : XP2) _____ 2e cours : _____

Je choisis le forfait (voir forfaits au dos) :

- Annuel Semestriel Réduit (étudiants, chômeurs, personnes aux faibles revenus)
- Licence fédérale FF Sports pour Tous **obligatoire** pour le Qi Gong : 25,20 €. Chèque à part, à l'ordre de AGQG.

Ci-joint le règlement de l'adhésion et participation aux cours d'un montant de _____€, en _____chèque(s) : voir verso.

Libellez vos chèques bancaires ou CCP à l'ordre de :

- **AGTCC**, pour les cours de Tai Chi Chuan et XPEO à Grenoble,

- **AGQG**, pour tous les cours de Qi Gong à Grenoble, Voreppe, Voiron... - **TCC Bernin**, pour tous les cours à Bernin,

Pour les cours à Tullins, Noyarey, Veurey, voir à votre cours pour les inscriptions.

Calendrier valable pour tous les cours : Début des cours : 21 septembre 2020, jusqu'au 18 juin 2021.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Ponctuellement, certains cours pourront être assurés. Vous serez informés par votre enseignant, ou consultez le site internet : www.taichigrenoble.com

J'ai pris connaissance des conditions particulières d'assurances* proposées par mon professeur auxquelles j'adhère sans restrictions, et de l'obligation de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du Tai Chi Chuan et du Qi Gong .

* : Contrat RAQVAM Collectivités (MAIF)

Date :

Signature :

En cas d'abandon ou d'absence, ou en cas d'arrêt imposé des cours pour raisons sanitaires : aucun remboursement ne sera effectué.

1 discipline : Tai Chi ou Qi Gong ou Xpeo

Forfait annuel (hors licence)

Adhésion 30 € + Participation annuelle 290 € = 320 €

■ Règlement en 1 fois : 320 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 170 € encaissable en octobre 2020

- 1 chèque de 150 € encaissable en février 2021

■ Règlement en 4 fois :

- 1 chèque de 80 € encaissable en octobre 2020

- 3 chèques de 80 € encaissables en décembre 20, février et avril 2021

Forfait semestriel (hors licence) 1er Sem. : du 21/9/20 au 24/1/2021

Adhésion 30 € + Participation semestrielle 160 € = 190 €

■ Règlement en 1 fois : 190 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 100 € encaissable en octobre 2020

- 1 chèque de 90 € encaissable en décembre 2020

Forfait annuel réduit (Etudiants, chômeurs)

Adhésion 30 € + Participation annuelle 260 € = 290 €

■ Règlement en 1 fois : 290 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 160 € encaissable en octobre 2020

- 1 chèque de 130 € encaissable en février 2021

■ Règlement en 4 fois :

- 1 chèque de 80 € encaissable en octobre 2020

- 3 chèques de 70 € encaissables en décembre 2020, février et avril 2021

Forfait semestriel réduit, 1er Sem. : du 21/9/20 au 24/1/2021

Adhésion 30 € + Participation semestrielle 140 € = 170 €

■ Règlement en 1 fois : 170 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 90 € encaissable en octobre 2020

- 1 chèque de 80 € encaissable en décembre 2021

Pass 2 disciplines : Tai Chi et Qi Gong / Tai Chi et Xpeo / Qi Gong et Xpeo

Forfait annuel (hors licence)

Adhésion 30 € + Participation annuelle 390 € = 420 €

■ Règlement en 1 fois : 420 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 220 € encaissable en octobre 2020

- 1 chèque de 200 € encaissable en février 2021

■ Règlement en 4 fois :

- 1 chèque de 120 € encaissable en octobre 2020

- 3 chèques de 100 € encaissables en décembre 2020, février et avril 2021

Forfait semestriel (hors licence) 1er Sem. : du 21/9/20 au 24/1/2021

Adhésion 30 € + Participation semestrielle 210 € = 240 €

■ Règlement en 1 fois : 240 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 130 € encaissable en octobre 2020

- 1 chèque de 110 € encaissable en décembre 2020

Forfait annuel réduit (Etudiants, chômeurs)

Adhésion 30 € + Participation annuelle 360 € = 390 €

■ Règlement en 1 fois : 390 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 210 € encaissable en octobre 2020

- 1 chèque de 180 € encaissable en février 2021

■ Règlement en 4 fois :

- 1 chèque de 120 € encaissable en octobre 2020

- 3 chèques de 90 € encaissables en décembre 2020, février et avril 2021

Forfait semestriel réduit, 1er Sem. : du 21/9/20 au 24/1/2021

Adhésion 30 € + Participation semestrielle 190 € = 220 €

■ Règlement en 1 fois : 220 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 120 € encaissable en octobre 2020

- 1 chèque de 100 € encaissable en décembre 2020